

Animateur : M. RABOISSON

Membres Présents : MM. PUAUD – GUILLEN

Invités :

Membres excusés :

Membres absents :

Invités absents :

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois, (art. 30 – paragraphe 2 des RG de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les matches de coupe (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

Adoption des PV : Le PV n° 15 du 06/02/2019 est adopté sans modification

EVOCATIONS

Courrier de l'ES MONTIGNAC (M. FACCHIN Georges Président) mettant en cause la participation d'un joueur de l'US BEL AIR susceptible d'avoir joué sous une fausse identité.

La Commission décide de convoquer les personnes suivantes au siège du District le

MERCREDI 20 FEVRIER 2019 A 19 H 30

Présence obligatoire sous peine de sanctions

L'Arbitre

- M. Mickaël RASSAT

Les Arbitres assistants

M. EL HIMASS Faical sous couvert la JS BEL AIR

M. FACCHIN Georges sous couvert l'ES MONTIGNAC

Pour le Club de BEL AIR

Le Capitaine MINTE Mamadou

Le dirigeant responsable BELAKDHAR Anouar

Le joueur n° 1 CISSE Sankoung

Le joueur non inscrit sur la feuille de match KONE Baba

Le joueur ayant évolué avec le n° 14 non inscrit sur la feuille de match

Pour le club de l'ES MONTIGNAC

Le Capitaine LAGARDE Valentin

COMMISSION : STATUTS – REGLEMENTS – LITIGES
PV N° 16 – 2018/2019 - REUNION RESTREINTE DU : 14/02/2019

PAGE 2/2

Le dirigeant responsable BONNET Arnaud

Toutes les personnes convoquées devront être munies d'une pièce d'identité

L'Animateur : Jean-Jacques RABOISSON



Le Secrétaire : Jean GUILLEN

